

COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

2 novembre 2020

Les emplacements des éoliennes de Bavois sont définis

A Bavois, les emplacements des cinq éoliennes projetées ont été déterminés et sont présentés à la population dans le bulletin communal, suite à l'annulation de la soirée d'information due à la COVID. Ce projet, accompagné par une démarche participative, a reçu un préavis positif lors de l'examen préliminaire par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du canton de Vaud et franchit donc une nouvelle étape.

Les emplacements des cinq éoliennes projetées respectent l'ensemble des normes en vigueur et se situent au minimum à 500 m du village de Bavois et du hameau du Coudray. Une quinzaine de propriétaires fonciers, dont la commune de Bavois, sont concernés par les éoliennes et leurs accès. Le plan d'implantation (layout) a été présenté au Conseil communal le 25 février dernier, avant la « crise » de la COVID qui a forcé les porteurs du projet à annuler la présentation publique. Le choix des terrains s'est basé sur des études environnementales et techniques, avec l'accord des propriétaires concernés et conformément au Plan directeur cantonal du canton de Vaud approuvé par le Conseil fédéral en 2018.

Ces deux dernières années ont été marquées par de nombreux échanges avec les services fédéraux afin de confirmer que les éoliennes sont compatibles avec des infrastructures militaires ou civiles comme l'aviation, les faisceaux hertziens, la ligne à haute tension, l'autoroute ou les radars météorologiques. Le résultat de ces échanges a été positif puisque des accords ont été trouvés. Il s'agit maintenant de travailler sur les infrastructures nécessaires à leur livraison et à leur construction.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du canton de Vaud a donné un préavis positif suite à l'examen préliminaire. Les études de détail seront réalisées et documentées dans le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT qui sera soumis aux autorités cantonales dans un horizon de 12 à 18 mois. Le changement d'affectation des terrains concernés par le projet, actuellement en zone forêt ou agricole, devra être validé par l'autorité législative communale. La Municipalité de Bavois a d'ores et déjà proposé au conseil communal de soumettre ce projet à la population au moyen d'un referendum spontané.

Si vous souhaitez découvrir le projet plus en détails, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet www.bavoiseole.ch.

Contacts

José Basset, directeur de vento ludens Suisse, président de BavoisEole, 078 693 19 69
Julien Burnens, municipal, président du Copil, 079 271 20 65

Rappel

En 2011, le projet de parc éolien est présenté au Conseil général qui donne son accord de principe pour mener toutes les études et soumettre une demande de permis de construire. Plusieurs étapes ont été franchies depuis; la société BavoisEole SA, dont les actionnaires fondateurs sont la commune de Bavois, vento ludens Suisse et les Services Industriels de Genève (SIG), est créée en 2015 et, en 2018, un Comité de Pilotage (CoPil) a été mis en place. Ce comité de pilotage est l'organe de concertation qui assure l'optimisation du développement du projet éolien de Bavois en tenant compte des contraintes locales. Celui-ci permet également de faire le lien avec la population dans le cadre de la démarche participative.